

Communiqué de presse du 26 juin 2026

Auvergne-Rhône-Alpes / CAPEB / Ordre des architectes

Réhabilitation : la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ordre des Architectes unissent leurs forces pour porter une vision ambitieuse des territoires



À l'occasion du Conseil d'administration de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes, réuni au Château de Petit Bois à Cosne-d'Allier, **Laurent Marmonier, Président de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes**, et **Véronique Baille, Présidente de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes**, ont officialisé la **signature commune du manifeste en faveur de la réhabilitation** publié par l'Ordre des Architectes et la charte « **Patrimoine bâti 2100** » rédigée et portée par la commission Patrimoine & Transitions de la CAPEB AuRA.

Un acte fort qui marque une volonté partagée de placer la réhabilitation au cœur des politiques d'aménagement et du développement des territoires.

Un engagement commun face aux enjeux majeurs

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, la raréfaction des ressources et la nécessité de répondre aux besoins croissants en logements, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes, aux côtés de l'ordre des architectes, affiche son ambition et celle des entreprises artisanales du bâtiment de :

- valoriser le "déjà-là", en redonnant vie aux bâtiments existants, tout en conservant l'identité historique et culturelles des territoires et les savoir-faire,
- préserver les sols et limiter l'artificialisation,
- réduire la consommation et destruction des ressources,
- améliorer durablement la qualité de vie dans les villes et répondre aux réalités locales avec des solutions adaptées.

Les deux organisations mettent en avant plusieurs points de convergence :

- une vision commune de la réhabilitation comme levier clé pour les territoires et les défis sociétaux à relever,
- la nécessité de structurer et valoriser les acteurs engagés dans ces démarches,

- l'importance d'un cadre réglementaire adapté,
- une attention particulière aux enjeux de relations équilibrées entre entreprises, architectes et maîtres d'ouvrage, notamment sur les questions de sous-traitance.
- structurer les pratiques de préservation, de restauration et de conservation du patrimoine bâti ancien, en affirmant des principes forts telle que la connaissance approfondie du bâti existant, le respect de son identité, le recours à des matériaux adaptés et durables, et la valorisation des savoir-faire artisanaux.

Faire de la réhabilitation un pilier des politiques publiques

Par ces signatures communes, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ordre des Architectes appellent les pouvoirs publics à :

- faire de la réhabilitation une priorité nationale,
- adapter les cadres réglementaires pour favoriser l'intervention sur l'existant,
- soutenir des projets qualitatifs, sobres et ancrés dans les réalités territoriales,
- reconnaître pleinement la valeur économique, sociale et environnementale du patrimoine bâti ancien et des métiers qui le font vivre.

Laurent Marmonier, président de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes

« La réhabilitation, la préservation de notre patrimoine historique et culturel est aussi un acte de construire et répond aux enjeux sociétaux auxquels nos entreprises doivent répondre. Nombre d'entre elles en sont bien conscientes et il importe à la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes de valoriser et de faire connaître celles qui s'engagent et qui ont un savoir-faire. Cela suppose une association étroite entre les entreprises et les architectes. Nos métiers reposent avant tout sur des relations humaines et la coopération entre l'ensemble des acteurs. C'est cette dynamique que nous voulons renforcer par la signature du manifeste de la réhabilitation et la mise en avant de principes partagés à travers la charte patrimoine »

Véronique Baille, présidente du conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes

« Les architectes ont un rôle essentiel pour porter une approche globale des projets, conciliant sobriété, qualité d'usage et adaptation aux territoires. Le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes salue l'accueil très positif de la CAPEB envers son manifeste et sa volonté d'y prendre part activement. Cette prise de position souligne l'importance des artisans dans la chaîne des acteurs de l'acte de construire et leur rôle essentiel dans les opérations de réhabilitation, notamment sur les patrimoines existants.»

À propos de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre en Auvergne-Rhône-Alpes 82 000 entreprises artisanales (soit 98 % des entreprises de la branche) et 100 000 salariés, dont 10 500 apprentis. Il représente également 10,5 milliards de chiffre d'affaires (64 % du total de la branche).